

On s'affiche et « on est là! »



Dans cette édition, vous trouverez aux pages 5, 6 et 7 un spécial «Élection statutaire au CA», qui se tiendra le 8 mai prochain.

L'édito du président

Par Jean-François Gaumont, président

BIP—BIP—BIP—BIP—BIP, le doux son du recul gouvernemental!

Page 2

Le Lien vers la tâche enseignante

Par Étienne Voyer, conseiller

Nouvelles dispositions entourant le dépassement de la tâche annuelle.

Page 3

Le Lien vers les affectations 2023-2024

Par Éric Denis, conseiller

Dates importantes à placer à vos agendas pour ne rien manquer sur les prochaines séances d'affectation pour la prochaine année scolaire.

Page 4

Le Lien vers les évaluations actuarielles

Par Michel Boucher, conseiller

Comme le prévoit la loi sur le RREGOP, une évaluation actuarielle doit être faite périodiquement pour s'assurer de la viabilité du régime.

Page 8

Dans cette édition:

PAGE COUVERTURE

BIP BIP BIP BIP BIP, LE DOUX SON DU RECUIL GOUVERNEMENTAL!

L'édito du président

2

TÂCHE ENSEIGNANTE — DÉPASSEMENT ANNUEL

Chronique d'Étienne Voyer

3

AFFECTATIONS 2023-2024

Chronique d'Éric Denis

4

ÉLECTION STATUTAIRE AU CA DU SERM

5

PRÉSENTATION DE LA CANDIDATE FAGUIE TREMBLAY

6

PRÉSENTATION DU CANDIDAT SYLVAIN ROY

7

ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RREGOP

Chronique de Michel Boucher

8

ÉVÉNEMENTS À VENIR

8

« Afin de faciliter la lecture des textes présents dans cette publication, nous avons employé le féminin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes. »



Par Jean-François Gaumont, président
jf.gaumont@serm.ca / poste 223

L'édito du président

BIP - BIP - BIP - BIP – BIP, le doux son du recul gouvernemental!

Cela n'aura pas pris longtemps au gouvernement de François Legault dans son très jeune mandat pour reculer sur le projet de 3^e lien. Et après une première écoute du refrain de la chanson « Sèche tes pleurs » de Daniel Belanger, on passe rapidement à autre chose. Deux fois feront l'affaire pour les plus nostalgiques d'entre vous.

On passe rapidement à autre chose parce qu'on sait ce qui se passe dans nos écoles et dans nos centres. Et c'est ce qui devrait être la priorité du gouvernement Legault bien avant d'investir dans du superflu. Cette année, le nombre de cas de violence subit une hausse spectaculaire et inquiétante dans nos écoles, le nombre de démissions ne ralentit pas, l'inflation a des effets considérables sur la qualité des services en formation professionnelle et la pénurie de personnel frappe d'une manière telle que nos patrons peuvent être tentés d'emprunter certains raccourcis.

À l'intersectoriel, le gouvernement nous offre des miettes au niveau du plan salarial (9 % sur 5 ans) malgré l'inflation monstre de l'an dernier et il veut resserrer les règles pour l'accession à la retraite. Au sectoriel, en plus de ne pas saisir la réalité terrain qui fait actuellement quitter de plus en plus de collègues, le gouvernement propose de nous faire travailler au-delà des 200 jours du calendrier scolaire, travailler la fin de semaine (EDA et FP), favoriser le téléenseignement et des dépassements de ratio plus fréquents (secteur des jeunes), augmenter le nombre d'heures d'enseignement (secondaire et FP) en plus de proposer de pouvoir réaffecter des enseignantes et des enseignants d'une classe à l'autre en cours d'année.

Même si cette négociation n'en est pas une de salaire, nous ne souhaitons évidemment pas nous appauvrir. Nous souhaitons par-dessus tout lutter pour l'avenir de l'éducation et pour la qualité des conditions de travail du personnel enseignant. Ce serait difficile de reculer alors que nous sommes déjà acculés au pied du mur. Il faut donc faire pression sur le gouvernement pour qu'il investisse davantage dans l'éducation, notamment en revoyant la composition de la classe, en allégeant la tâche et en ajustant la taille des groupes. Des projets pilotes comme celui de l'aide à la classe sont porteurs d'espoir, mais ça ne sera pas suffisant pour faire toute la différence nécessaire dans tout le réseau.

L'action collective est donc plus importante que jamais après la pandémie qui a mis en lumière toutes les inégalités dans notre réseau en plus des retards qui se sont accumulés chez les élèves les plus vulnérables. Il n'y a pas que les fondations des écoles mal entretenues qui craquent, c'est tout le système qui envoie des signaux préoccupants. Nous sommes actuellement dans une période où nous devons tout mettre en œuvre pour maintenir l'opinion populaire en notre faveur pour que le gouvernement nous offre ce que l'on mérite. C'est cette même opinion publique qui a su faire reculer la CAQ dans de nombreux dossiers. En ce sens, ne négligeons aucun effort puisque la rue fait bouger ce gouvernement. Pour l'occasion, nos actions de mobilisation seront de plus en plus visibles et nous ferons monter la pression progressivement au fil des prochaines semaines.

J'espère voir bon nombre d'entre vous à la manifestation nationale prévue le 10 juin à Québec. Ce sera la première occasion de marquer le coup nationale et d'envoyer un message très clair au gouvernement. Et, force est de constater que ce ne sera que le début. La négociation sera longue, mais un moment donné, le mépris, ça suffit!

NOUS D'UNE SEULE VOIX

FRONT COMMUN

CSN, CSQ, FTQ, APTS



Par Étienne Voyer, conseiller syndical
etienne.voyer@serm.ca / poste 224

Tâche enseignante : dépassement annuel

Nous vous rappelons que la convention collective prévoit de nouvelles dispositions entourant le dépassement de la tâche annuelle et plus particulièrement en ce qui concerne les éléments de la tâche éducative autre que l'enseignement.

Enseignement

Bien que la présentation de cours et leçons ainsi que des activités de formation et d'éveil (préscolaire) sont des activités d'enseignement incluses dans la tâche éducative, leur dépassement est compensé monétairement à la pièce tout au long de l'année.

En effet, lorsque le personnel enseignant effectue de la suppléance en plus de sa tâche, il est rémunéré sur la base du traitement annuel, le tout encadré par les dispositions pertinentes du chapitre 6 de la convention collective portant sur la *Rémunération des enseignant(e)s*.

Dépassement de la tâche éducative

La tâche éducative comprend d'autres activités professionnelles expressément confiées par le centre de services ou la direction de l'école (employeur) :

- Encadrement;
- Récupération;
- Activités étudiantes.

Les dispositions encadrant ces éléments sont quant à elles prévues au chapitre 8 de la convention collective qui porte sur la *Tâche de l'enseignant(e) et son aménagement*.

En résumé, dans le cas où l'employeur assigne une tâche éducative en sus de la tâche annuelle, l'enseignant(e) a droit à une compensation monétaire établie sur la base du traitement annuel. Rappelons que la tâche éducative annuelle est composée de :

- 828 heures pour le primaire et le préscolaire;
- 720 heures pour le secondaire.

Il est prévu que le versement de cette compensation s'effectue lors du dernier versement de traitement de l'année scolaire en cause, à moins que cet ajout ait été compensé en temps en cours d'année scolaire.

Lorsque que vous constatez qu'une des composantes de votre tâche annuelle est en dépassement ou qu'elle risque de s'y retrouver, vous devez le signaler à votre direction dans les meilleurs délais. Pour ap-

puyer votre démarche, l'outil fourni en début d'année scolaire pour calculer les heures effectuées nous semble fort utile. Idéalement cette démarche est effectuée par écrit, notamment par le biais du courriel.

Nous croyons qu'un bon nombre de cas sera réglé de cette façon.

Mécanisme de résolution des difficultés concernant la tâche et son aménagement (article 8-13.00)

La clause 8-13.03 prévoit que : « *si un désaccord subsiste quant à la décision de la direction de l'école à la suite de discussions entre cette dernière et l'enseignant ou l'enseignante concerné, celle-ci ou celui-ci dépose une demande de mise en place du mécanisme de résolution des difficultés* ».

Pour ce faire, l'enseignant(e) produit un exposé écrit de la situation et en transmet une copie au syndicat et au centre de services.

Du côté syndical, les conseillers à qui vous adresser relativement au traitement de ces demandes sont :

- Préscolaire, primaire et secondaire : Étienne Voyer
- Éducation des adultes : Éric Denis
- Formation professionnelle : Michel Boucher

De façon générale, le comité se réunit dans les cinq (5) jours ouvrables de la réception d'une demande. Le comité a pour mandat d'analyser la situation soumise, de demander des informations complémentaires au besoin et de faire des recommandations au centre de services en vue de résoudre les difficultés.

Par la suite, c'est le centre de services qui informe par écrit le comité, la direction de l'école ou du centre et l'enseignant(e) concerné(e) de sa décision.

La clause 8-13.05 prévoit que cette démarche : « *n'empêche pas le dépôt d'un grief, cependant, un tel grief ne peut être fixé à l'arbitrage que si ce mécanisme a été utilisé de manière diligente, à moins que les parties locales n'en conviennent autrement* ».

Nous vous rappelons que l'avis de grief doit être soumis dans les 40 jours de la date de l'événement qui a donné naissance au grief. En règle générale cet événement est la date où la direction d'école rend sa décision.



Pour bien comprendre la négociation,
visitez negociation.lacsq.org

Pour bien comprendre
la négociation,
n'hésitez pas à
consulter ce site:
[https://
negociation.lacsq.org](https://negociation.lacsq.org)



Le lien vers les Affectations 2023-2024

Par Éric Denis, conseiller syndical
eric.denis@serm.ca / poste 228

Que vous soyez enseignante ou enseignant régulier détenant un poste ou un contrat à temps partiel ou non, la prochaine organisation scolaire implique de grands moments d'incertitudes et vous touchera de près ou de loin, tout dépendant de votre situation. Quels niveaux vais-je enseigner l'an prochain? Quelles matières composeront ma prochaine tâche? Dois-je faire un changement de champ ou un changement d'école? Est-ce que je serai en surplus de champ ou d'école? Quels sont les délais? Comment m'y retrouver dans tout ça? Pas de panique, je suis là pour vous aider et vous épauler dans ce processus d'affectation !

sence), vous avez été nombreuses et nombreux à nous répondre. Vous avez préféré tenir ces rencontres par visioconférence pour toutes sortes de raisons (organisation du travail, déplacement, étendue du territoire, etc.). Une seule exception sera faite pour la rencontre des spécialistes au CSSDP, cette rencontre se fera donc en présence à l'école Paul-Hubert, comme l'an passé. Le moment venu, vous recevrez une invitation pour chacune des rencontres afin de vous inscrire pour participer à chaque séance d'affectation.

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en discussions avec le CSSDP au sujet de la date pour l'affectation du personnel enseignant à la formation générale des adultes.

Les dates des prochaines séances d'affectation ont été convenues avec les deux centres de services. À la suite du sondage que nous vous avons envoyé sur le choix du type de rencontre (par visioconférence ou en pré-



Voici les moments importants à venir :

Type de rencontre	Centre de services scolaire des Phares	Centre de services scolaire des Monts-et-Marées
Changement de champ	4 mai, 17 h 15, par Teams	17 mai, 19 h, par Zoom
Proposition de tâche aux spécialistes	15 mai, en présence au Paul-Hubert <ul style="list-style-type: none"> Musique seulement : local D124, 17 h Éducation physique seulement : local D125, 17 h 30 Orthopédagogues seulement : local D126, 18 h Anglais seulement : local D127, 18 h 30 	23 mai, 19 h, par Zoom
Changement d'école primaire + spécialistes	31 mai, 17 h 15 par Teams	13 juin, 19 h, par Zoom
Changement d'école secondaire	5 juin, 17 h 15 par Teams	
Affectation pour le personnel non régulier de la formation professionnelle	Non applicable	20 juin, 19 h par Zoom
Poste vacant pour le personnel régulier	21 juin, 16 h 45, par Teams	27 juin, 10 h, par Zoom
Rencontre des spécialistes si modification des postes	Non applicable	18 août, 8 h 30, par Zoom
Postes et contrats pour le personnel non régulier	11 août, par Teams <ul style="list-style-type: none"> 9 h (pour le personnel inscrit sur la LP (liste de priorité 13 h 30 pour le personnel inscrit sur la L2, L1 et LS (liste 2 contrats, 1 contrat et liste de suppléance) 	18 août, 9 h 30, par Zoom
Affectation pour la formation générale des adultes	Date à venir	18 août, 13 h 30, par Zoom

Élection statutaire au conseil d'administration du SERM

La période des mises en candidature s'est terminée le 6 avril et la période de prolongation, le 24 avril dernier. Comme le stipulent les statuts et règlements du SERM, nous avons procédé à l'ouverture des candidatures reçues les 11 et 24 avril à 16 h en présence des membres du comité restreint d'élection.

Nous déclarons conformes les mises en candidature suivantes :

- Jean-François Gaumond, présidence
- Marie-Ève Doucet, représentante du secteur Mitis
- Claire-Hélène Gagnon, représentante du secteur Vallée
- Faguie Tremblay, secrétariat-trésorerie
- Sylvain Roy, secrétariat-trésorerie

Puisqu'une seule candidature valide a été reçue à ces postes, nous déclarons les personnes suivantes élues sans opposition :

Au poste de présidence du SERM



Jean-François Gaumond

Au poste de représentante du secteur Mitis



Marie-Ève Doucet

Au poste de représentant du secteur Vallée



Claire-Hélène Gagnon

Nous adressons nos plus sincères félicitations à nos représentantes et notre représentant. Il s'agit pour eux d'un renouvellement de leur mandat pour un prochain triennat. **Merci à vous trois pour votre implication si précieuse!**

Étant donné qu'il y a plus d'une candidature au poste de secrétariat-trésorerie, il y aura élection statutaire le 8 mai 2023. Les personnes candidates en élection sont :

- Faguie Tremblay, enseignante au CSSMM
- Sylvain Roy, enseignant au CSSDP

Vous retrouverez dans les pages suivantes une présentation de ces personnes afin de vous aider dans le choix qui vous attend.

Vous serez donc appelés à voter* de façon électronique comme stipulé dans les statuts et règlements du SERM. Vous recevrez donc dans les prochaines semaines, à votre adresse courriel du CSS, les informations et les autorisations nécessaires afin d'exercer votre droit de vote le lundi 8 mai prochain entre 6 h et 20 h.

Assurez-vous également que vous êtes bel et bien inscrits sur la liste électorale (liste qui vous a été transmise par courriel par votre personne déléguée vers le 14 avril dernier). Vous avez jusqu'au 2 mai prochain pour effectuer les modifications sur cette liste.

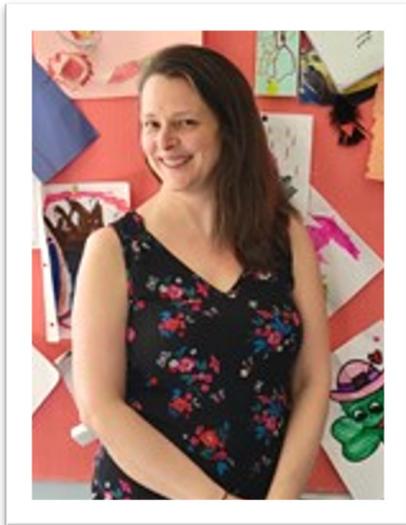
* Pour avoir le droit de vote, il faut être membre en règle du SERM, donc avoir déposé sa demande d'adhésion et avoir versé le droit d'entrée de 5 \$ aux bureaux du SERM avant le lundi 2 mai 2023.

Karine Rouleau, présidente du comité d'élection

ÉLECTION STATUTAIRE DU 8 MAI

Présentation de Faguie Tremblay au poste de secrétaire-trésorière

Texte intégral publié



Bonjour à tous!

Je tente à nouveau ma chance pour le poste de secrétaire-trésorie au CA du SERM. Je suis enseignante depuis plus de 22 ans dont 20 pour le CSSMM. J'ai fait plusieurs niveaux et ce autant au primaire qu'au secondaire. Je suis maintenant au préscolaire depuis bientôt 7 ans.

Ceux et celles qui me connaissent, savent que je suis impliquée dans la vie syndicale depuis plusieurs années. J'ai participé à mon premier congrès du SERM en 2005 et depuis j'ai toujours été active syndicalement. J'ai débuté ma carrière syndicale en étant substitut du délégué(e) pour devenir déléguée d'école et celle des membres à statuts précaires. Ensuite, j'ai siégé pendant plusieurs années au CJMSP pour en être présidente, tout en étant déléguée d'école. J'ai quitté mon poste par obligation et non par choix car je ne répondais aux critères.

Suite à cela, j'ai été représentante du secteur Vallée pendant 3 ans. Ce poste m'a enfin permis d'être au CA. J'ai adoré occuper ce poste qui m'a permis d'être en contact avec les délégués(es), d'effectuer et de voir tout le travail de terrain qui se fait. Encore une fois, j'ai dû quitter mon poste suite à un changement d'école qui ne me permettait plus d'agir en tant que représentante. J'ai donc continué mon implication en tant que déléguée.

J'applique donc à nouveau pour le poste de secrétaire-trésorie car je veux à nouveau siéger au CA. Je veux voir et connaître ce côté plus technique de la vie syndicale, sans pour autant cesser mon implication terrain. Je crois être la bonne personne pour occuper ce poste de part mon expérience syndicale. Étant employée pour le CSSMM et parent d'enfant qui fréquente (plus 1 à venir) un établissement du CSSDP, je serais aussi la bonne personne pour voir et avoir le point de vue des deux côtés.

Je vois ce poste comme un nouveau défi qui me permettra de poursuivre ma vie syndicale depuis presque 20 ans.

Merci beaucoup.

Faguie Tremblay, candidate au poste de secrétaire-trésorie

ÉLECTION STATUTAIRE DU 8 MAI

Présentation de Sylvain Roy

au poste de secrétaire-trésorier

Texte intégral publié



Bonjour à vous, chers membres du SERM.

C'est avec plaisir que je vous sou mets ma candidature au poste de secrétaire trésorier à la prochaine élection statutaire du conseil d'administration du SERM le 8 mai prochain.

Lors de mes 25 années d'expérience au sein du Centre de Services Scolaire des Phares en tant qu'enseignant de mathématique et membre actif au sein de nombreux conseils syndicaux, j'ai eu le privilège d'accéder à la fonction de délégué syndical de l'école Langevin et ce, dès ma deuxième année dans cet établissement. J'assume cette responsabilité depuis maintenant 14 ans. Fort d'une riche expérience en matière syndicale et fier également d'avoir su garder la confiance de mes collègues depuis toutes ces années, j'estime que ma candidature au poste de secrétaire trésorier ne peut qu'être une suite logique à mon parcours sur le plan syndical. Parce que j'ai soutenu sans relâche les intérêts de tous et chacun en tant que délégué syndical, parce que j'ai su démontrer ma capacité à mobiliser mes collègues lors d'enjeux importants et parce que je crois véritablement au travail d'équipe et en ma capacité à communiquer et à m'engager respectueusement et professionnellement auprès de mes pairs, je vous demande donc de m'appuyer, le 8 mai prochain en m'octroyant votre vote. Ce serait un réel honneur de vous offrir le meilleur de moi-même dans l'exercice de ces nouvelles fonctions.

Merci de me faire confiance.

Sylvain Roy



Le 8 mai, on vote au





Évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2020 et impacts de la volatilité des marchés financiers

Par Michel Boucher, avocat et conseiller syndical
michel.boucher@serm.ca / poste 225

Comme le prévoit la loi sur le RREGOP, une évaluation actuarielle (évaluation de la santé financière à long terme d'un régime de retraite) doit être faite périodiquement pour s'assurer de la viabilité du régime. Il est important de noter que cette évaluation ne touche que la caisse des personnes cotisantes et non la part de l'employeur.

Valeur actuarielle en 2020

Au 31 décembre 2020, la valeur actuarielle du RREGOP était de 80,9 milliards \$ pour un passif (engagements futurs) de 70,3 milliards \$. Il y a donc un surplus de 10,6 milliards \$. Le taux de capitalisation est donc de 115,1 %.

Fonds de stabilisation

Lorsqu'il y a un surplus actuariel, la politique de financement du RREGOP prévoit qu'un surplus de 10 % sert uniquement en tant que fonds de stabilisation. Ce fonds sert en quelque sorte de coussin de

sécurité. Ainsi, on peut dire que nous avons un coussin de 7 milliards \$ pour nous protéger des fluctuations des marchés financiers.

Baisse des cotisations

De plus, il reste un montant de 3,6 milliards \$ qui servira à baisser le taux des cotisations. Celui-ci était de 10,04 % de l'excédent du maximum des gains admissibles (MGA) en 2022. Le taux sera réduit à 9,69 % en 2023, à 9,39 % en 2024 et à 9,09 % en 2025.

Baisse des marchés financiers

Bien que la capitalisation de 2020 fût de 115,1 %, il faut souligner que le monde de la finance a vécu de nombreux soubresauts depuis. Les rendements de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, gestionnaire du RREGOP, ont été de -7,6 % en 2022. Il est évident que cela a un impact sur la valeur actuarielle du RREGOP. Toutefois, c'est ici que l'existence du fonds de stabilisation (le coussin) nous protège en partie contre ce type de problème.

Événements à venir

19
avril

Conseil d'administration
SERM—8 h 30

8
mai

Élection statutaire au SERM

22
mai

Congé des Patriotes
Les bureaux du SERM
seront fermés

29
mai

Conseil d'administration
SERM—10 h

29
mai

Souper des personnes
retraitées
17 h 30

1
juin

Souper des personnes
déléguées
Brasserie Le Ketch—17 h

23
juin

Congé Fête nationale du Québec
Les bureaux du SERM
seront fermés

Regroupez pour économiser

Vous pourriez économiser jusqu'à 650 \$ par année en regroupant vos assurances auto et habitation avec notre partenaire La Personnelle*.

C'est payant d'être membre de la CSQ

👉 <https://bit.ly/3mptriJ>

